



Emprise au sol & transformation

Par hap, le 27/07/2014 à 00:52

Bonjour,

Je souhaiterais transformer un hangar en logements mais l'emprise au sol actuelle du bâtiment dépasse déjà celle autorisée par le PLU pour une [s]nouvelle [/s]construction.

? Est-ce un motif de refus de permis?

Ou bien s'agissant d'une transformation (avec changement de destination) et non d'une construction totalement nouvelle, la règle concernant l'application du C.E.S est-elle différente ?

D'avance merci